

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 82 Education artistique et psychomotricité 3			
Code	PEIM3B82PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Nathalie ANDRE (nathalie.andre@helha.be) Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Mons Xavier CARLIEZ (carliezx@helha.be) Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be)</p> <p>HELHa Gosselies David PRINCE (david.prince@helha.be) Tom CALLENS (tom.callens@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be) Micheline SCHLIKKER (micheline.schlikker@helha.be) Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'explorer, organiser, argumenter, adapter et intégrer des pratiques liées à des contenus spécifiques ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B82PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	15 h / 1 C
PEIM3B82PPB	Éducation musicale	15 h / 1 C
PEIM3B82PPC	Éducation plastique	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B82PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	10
PEIM3B82PPB	Éducation musicale	10
PEIM3B82PPC	Éducation plastique	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education corporelle et psychomotricité			
Code	14_PEIM3B82PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Xavier CARLIEZ (carliezx@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Donner des outils permettant l'interdisciplinarité à partir d'activités centrées sur:

- * L'école du dehors dans sa globalité.
- * Les premiers soins.
- * Mise en pratique de jeux collaboratifs.
- * La participation à la journée de clôture orientée sur des applications pratiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Découvrir et comprendre l'école du dehors.
- Pouvoir organiser une sortie extérieure en gérant la sécurité du groupe.
- Connaître des bases en premiers soins.
- Décrire un jeu collaboratif et en comprendre l'importance.
- Pouvoir prendre part à des activités pratiques lors d'une journée de démonstration.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretiens personnalisés. Démonstration pratique.

Sources et références

Prise de note. Cours en ligne. Journée de démonstration d'activités.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Interrogation écrite sur la théorie de ce cours. 40%
Participation active à la journée de fin d'année. 60%

En cas d'incapacité CM, lors de la journée en participation active. Réalisation d'un travail sur un sujet du cours en accord avec le professeur.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une ou plusieurs activités d'apprentissage, le calcul de la note s'effectue comme suit :

- Si échec pour un total de deux points maximums au total des cotes des activités d'apprentissage de l'UE, la note de l'UE=9/20 (« échec faible »)
- Au-delà de deux points d'échec au total des cotes des activités d'apprentissages de l'UE, la note de l'UE sera égale ou inférieure à 6/20 (« échec important »)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int + Stg	100		
Période d'évaluation					Exe	100

Int = Interrogation(s), Stg = Stages, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Evaluation:

Questionnaire écrit sur la théorie. 40%

"Stages" Participation active à la journée. 60%

Un CM lors de cette journée fera l'objet d'un travail en accord avec le professeur.

Q3: Examen écrit sur l'ensemble de la matière Bloc 3. 100%

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education musicale			
Code	14_PEIM3B82PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif du cours d'éducation musicale est de faire prendre conscience à l'étudiant de l'importance de la musique dans le développement de l'enfant, de lui redonner confiance en lui fournissant tous les contenus dont il a besoin pour assurer des activités musicales.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

4.3. Mettre en question ses connaissances et ses pratiques

4.4. Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

5.2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.4. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'explorer, organiser, argumenter, adapter et intégrer des pratiques liées à des contenus spécifiques ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Répertoire de chants variés et adaptés aux enfants
- Développement de l'expression rythmique : accompagnement d'oeuvres musicales avec des instruments de percussion avec l'aide d'une partition codée transformée en « musicogramme simplifié » ou / et de rythme corporel.

Démarches d'apprentissage

Alternance de cours magistraux, d'exercices pratiques (présentation d'une oeuvre musicale par groupes avec accompagnement de percussions) et de travail en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants sont avertis en début d'année des procédures d'évaluation clairement définies et appliquées au cours

de l'année. Une dynamique de progression est établie afin de faire prendre conscience aux étudiants des liens entre les savoirs et la pratique professionnelle. Des conseils sont donnés, des discussions, des corrections intermédiaires sont établies pour faire progresser l'étudiant dans sa pratique.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus de chansons, photocopies remises par le professeur, guitare , CD.

Mise en ligne via la plateforme ConnectED : syllabus de chansons (partitions), chansons et extraits musicaux sous forme MP3...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Production journalière :

- évaluation de l'apprentissage d'une chanson en lien avec le thème donné accompagné d'une séquence rythmique ou d'une activité musicale. Les paroles de la chanson sont basées sur une production personnelle.

Le travail sera à présenter lors des séances de cours. La présentation est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant doit prendre contact pour convenir d'une autre date de présentation.

Examen : Un regard réflexif et méthodologique sur la pratique est à présenter lors d'un examen oral

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une ou plusieurs activités d'apprentissage, le calcul de la note s'effectue comme suit :

- Si échec pour un total de deux points maximums au total des cotes des activités d'apprentissage de l'UE, la note de l'UE=9 (« échec faible »)

- Au-delà de deux points d'échec au total des cotes des activités d'apprentissages de l'UE, la note de l'UE sera égale ou inférieure à 6 (« échec important »)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	75			Trv	75
Période d'évaluation	Evo	25			Exm	25

Trv = Travaux, Evo = Évaluation orale, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Q3 : examen du Q1 + Production journalière

Production journalière : Un travail non-remis correspond à un zéro pour la production journalière.

Le dépôt des différentes consignes sera déposé sur ConnectED

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique			
Code	14_PEIM3B82PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à parfaire l'étudiant la maîtrise des notions nécessaires à la conception et à la réalisation des leçons d'activités plastiques à l'école primaire.

Le cours vise à développer toujours plus les connaissances plastiques et les aptitudes manuelles de l'étudiant.

Il est demandé à l'étudiant de maîtriser les savoirs et savoirs-faire du cours d'éducation plastique de Bloc 2.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

4.3. Mettre en question ses connaissances et ses pratiques

4.4. Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

5.2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.4. Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- identifier et utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.
- Explorer, organiser, argumenter, adapter des pratiques liées à des contenus spécifiques.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Méthodologie : analyse et traitements des différents sujets et concepts plastiques sous un abord technique et surtout méthodologique.

• L'art : comment sensibiliser l'enfant à l'art et aux arts plastiques ?

• La créativité : comment développer la créativité de l'enfant ?

• Les points de vue pratique et technique : que peut-on aborder avec les enfants selon leur âge ?

2. Approche de techniques particulières : expérimentations.

Démarches d'apprentissage

- L'encadrement à la conception et à la préparation de leçons d'activités plastiques sur base de référents visuels.
- L'expérimentation des méthodologies par la réalisation d'activités plastiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Des séances de questions - réponses sont organisées à plusieurs reprises.
- Les évaluations sont établies sous forme de grilles de corrections commentées et d'entretiens.
- Remédiations : propositions d'exercices intermédiaires suivant la difficulté rencontrée.

Sources et références

Références suggérées :

- Lagniez C. (2014), 20 projets en arts visuels pour l'école élémentaire, Retz.
- Saye A. (2020), Activités d'arts plastiques à l'école - tome 1, Retz.
- Saye A. (2017), Activités d'arts plastiques à l'école - tome 2, Retz

Bibliographie du professeur :

- Utilisation et apport de livres en classe suivant le sujet et le thème abordés (choix opéré de préférence au sein de parutions récentes et suivant l'actualité)
- Il y a également divers apports de livres d'Art et de revues de bricolages.
Remarque : la plupart des livres sont disponibles à la bibliothèque de l'école.

Autres ressources :

- Sites internet (Pinterest ...)
- Réalisations d'enfants, d'étudiants de l'école Normale et réalisations personnelles.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes et photocopies :

- les photocopies, les travaux, les photos et prises de notes seront rassemblés dans le carnet de traces

ConnectED :

- diverses consignes et des compléments d'informations figureront également sur la plateforme.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Production journalière: travaux pratiques avec réflexions méthodologiques (75%) + examen mixte : examen écrit avec défense du travail (25%).

Attention :

- chaque travail commencé en classe doit-être réalisé par tous, même les absents.
- Un travail non remis entraînera à l'échec total de celui-ci. Le zéro obtenu s'additionnera aux autres côtes au sein du travail journalier.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une ou plusieurs activités d'apprentissage, le calcul de la note s'effectue comme suit :

- Si échec pour un total de deux points maximums au total des cotes des activités d'apprentissage de l'UE, la note de l'UE=9/20 (« échec faible »)
- Au-delà de deux points d'échec au total des cotes des activités d'apprentissages de l'UE, la note de l'UE sera égale ou inférieure à 6/20 (« échec important »)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	75			Trv	75
Période d'évaluation	Exm	25			Exm	25

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour éducation plastique, à la fin du premier quadrimestre seront évalués tous les travaux à raison de 75% et aura lieu un examen mixte (épreuve écrite et orale) à raison de 25%.

Si les résultats obtenus ne sont pas suffisants, les travaux devront être complétés ou modifiés et un examen à la mouture identique devra être représenté lors du Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).